

Contrat d'engagement AMAP saison 2020

Les paniers du pic

Dénomination des 2 parties :

Ce contrat engage :

d'une part, le paysan en AMAP désigné ci-dessous :

Mickaël DECKER, 40 chemin du moulin bas 34160 BUZIGNARGUES, 06 77 71 00 84

D'autre part, l'amapien désigné ci-dessous :

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse (physique et électronique) :

Engagement militant réciproque :

Mickaël Decker s'engage :

→ à livrer pendant 25 semaines consécutives des paniers de produits maraîchers frais, de juin à décembre 2020 (à la semaine près).

→ à cultiver de manière respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en respectant le label de l'*agriculture biologique (certifié par Ecocert)*.

→ à concevoir des paniers équilibrés tant sur le contenu et la qualité que sur le volume afin d'assurer globalement, sur la saison, une valeur équitable du panier à 25 €.

→ à communiquer de manière transparente sur ses pratiques et les éventuelles difficultés rencontrées au cours de l'année.

L'amapien s'engage :

→ pour une saison complète de 25 semaines consécutives.

→ à acheter d'avance sa part de récolte, par paiements étalés tout au long de l'année.

→ à avancer un premier chèque dès la réservation du contrat pour permettre à Mickaël de préparer la saison.

→ à venir chercher les paniers ou à les faire récupérer par une personne de son choix.

→ à ne pas réclamer au producteur des sommes déjà versées.

→ à accepter les éventuels aléas de production, ceux-ci étant communiqués en totale transparence lors des distributions.

→ à être partie prenante à la vie de l'AMAP et non pas consommateur.

De cette façon, les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie basée sur la solidarité qui permet d'offrir un appui à l'agriculture paysanne locale et de donner à la population les moyens de manger des produits sains à un prix juste.

L'objectif de cette démarche militante vise une transformation sociale et écologique pour l'ensemble de la société (dont les exploitations agricole), à travers la réappropriation par le citoyen des modes de productions sur les territoires et de son rapport à l'alimentation.

C'est un pacte de confiance en direct, (sans intermédiaire), entre producteurs et consommateurs solidaires. C'est une alternative concrète au modèle alimentaire dominant, productiviste, libéral et capitaliste.

Ces principes sont rappelés dans la charte des AMAP à laquelle les deux parties adhèrent de fait par le présent contrat : http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-2.pdf

Conditions pratiques :

L'association *Paniers du Pic* à Saint Mathieu de Trévières, héberge cette AMAP au sein de sa structure, et apporte l'appui logistique et administratif au maraîcher et à tous les amapiens.

La livraison des paniers a lieu à Saint-Mathieu-de-Trévières, le vendredi entre 18h00 et 19h00. Ou à Saint-Bauzille-de-Montmel, au jardin de Mickaël, le mardi vers 18h00.

La saison des paniers débute dès la maturité des légumes, et la capacité pour Mickaël à fournir le volume. La date de démarrage peut donc être variable, mais se situe approximativement au début du mois de juin.

Calendrier saisonnier culture :

Pour avoir un aperçu de ce que peut être le panier au fil des saisons, vous trouverez sur le site des Panier du pic un calendrier saisonnier des saisons précédentes.

<http://www.lespaniersdupic-treviers.org/index.php/amap/calendrier-de-culture-amap>

Comment m'inscrire à l'AMAP pour 2020 :

1) J'adhère aux *Paniers du Pic* en remplissant [le bulletin d'adhésion](#) et en payant ma cotisation.

Adhésion aux Paniers du pic

2) Je choisis mon lieu de livraison (cocher la case correspondante) :

Saint-Mathieu-de-Trévières

Saint-Bauzille-de-Montmel

3) Je choisis ma formule (cocher la case correspondante) :

Panier entier : un panier entier par semaine pendant 25 semaines

Demi-panier : un panier entier une semaine sur deux pendant 25 semaines

Demi-panier : un demi-panier par semaine pendant 25 semaines

4) Je m'engage pour la saison 2020 (cocher la case correspondante) :

Pour 1 panier entier, à 25 € pendant 25 semaines soit 625 €.

Pour 1 demi-panier, à 12,50 € pendant 25 semaines soit 312.50 €.

5) J'émet mes chèques dès à présent :

Nombre de chèques à l'ordre de *Mickaël Decker* :

Le règlement peut être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques (1 à 10 maximum). Le 1er chèque, d'un montant minimum de 50 euros, sera encaissé immédiatement. Les encaissements suivants se feront mensuellement, ou sur indication de votre part au dos de chaque chèque. Les chèques doivent tous être datés du jour de l'inscription.

6) Je remets le présent contrat signé en 2 exemplaires à l'association *Paniers du Pic* en main propre ou par courrier : Mairie de St-Mathieu-de-T., 34270 Saint Mathieu de Trévières.

Fait en 2 exemplaires à _____ le _____

Signature de l'amapien

signature de Mickaël Decker